

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Montessori Dieppe Inc.		Date d'inspection Le 26 août 2026
Nom de l'établissement Après-classe Montessori Dieppe After School		Numéro de permis 2016119
Adresse 3-299 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2		Numéro de téléphone (506) 855-1234
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 59	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m2 pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	03 août 2026	21 août 2026
Commentaires: Une photo de la zone ombragée ajoutée dans l'aire de jeux extérieure a été envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée, une photo a été envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 août 2026

Date

original signé par
Greg Keough

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"